

Entendu pour vous

« Pour moi, c'est toujours une boussole que je suis sans aucun souci »

nous confie le député de la République en Marche Fabien Gouttefarde, à propos du président de la République Emmanuel Macron.

LE dessin DE Feje

BEAUMONT. Crème brûlée explosive !



3 QUESTIONS À JEAN-PHILIPPE NAUDON

« Le RSI a été créé par la loi ! »



Jean-Philippe Naudon, directeur de mission au RSI.

Sujet ?

Ces personnes n'ont jamais obtenu le moindre avis favorable de la part de la justice à ce sujet... alors elles se sont retournées vers d'autres organismes. Il convient de rappeler que le régime social des indépendants tient son existence de la loi et consécutivement d'un arrêté d'approbation

2. Quelles sanctions les personnes qui ne sont plus affiliées encourrent-elles ?

Ces sanctions sont assez lourdes. De mémoire, elles peuvent aller jusqu'à six d'emprisonnement

et jusqu'à 30 000 euros. Ces décisions sont laissées à la libre appréciation des juridictions en charge des dossiers.

3. Le RSI est appelé à disparaître d'ici le début de l'année 2018. Quid alors des poursuites en cours : continuation ou bien extinction ?

Les poursuites ne seront certainement pas abandonnées. Toutes les affaires pendantes seront reprises par les services juridiques de l'URSSAF (Union de recouvrement pour la sécurité sociale et les allocations familiales). Si certains ont pu espérer ou rêver le contraire, ils se trompent lourdement. Il y aura bien une continuité du service public et de l'action publique dans ce domaine. Je ne vois pas l'État qui cherche par ailleurs à effectuer des économies, laisser filer des sommes qui se chiffrent en milliards d'euros. Je répète les actions en cours seront reprises intégralement par l'URSSAF.

Propos recueillis par Gilles Motteau